

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Table with columns: CALENDRIER DU LOT, DÉPART DES CORRESPONDANCES, SERVICE DES POSTES, ARRIVÉE DES CORRESPONDANCES. Includes dates, days, and routes.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1863, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 6 Septembre 1863.

BULLETIN

Les lettres de Rome, du 30 août, annoncent que le Pape reviendra de Castel-Gandolfo, le 10. Le consistoire est fixé au 25 octobre. Le Saint-Père parlera, dans son allocution, des dernières négociations avec le cabinet de Florence.

La Gazette Officielle annonce que le Roi d'Italie a accepté la démission de M. Lanza, et a nommé M. Natoli, ministre de l'intérieur.

Les journaux Italiens, nous apprennent que des troubles ont éclaté à Brescia, le 29 août. L'Opinione avait annoncé que le 29 étant l'anniversaire d'Aspromonte, le parti d'action méditait, pour ce jour, un soulèvement général.

Le gouvernement russe a résolu, dit-on, de confisquer toutes les propriétés des curés en Pologne. Les ecclésiastiques recevraient à l'avenir un traitement de l'Etat. Le nouveau cabinet espagnol, définitivement constitué sous la présidence de M. le vicomte Castro, est ainsi composé : MM. le vicomte Castro, président du conseil et des affaires étrangères; Rodriguez Sampaio, intérieur; Paquito de Seixas, justice; Fontès, finances; le comte de Torres-Novas, guerre; Tavarés de Almeida, marine; Serpa Pimentel, travaux publics.

Les avis de Buenos-Ayrés constatent la conti-

nuation, au Rio, des préparatifs de guerre. L'empereur avait donné l'ordre de lui envoyer un renfort de 30.000 hommes. L'empereur, accompagné du duc de Saxe, était parti pour St-Gabriel, après avoir visité Porto-Alègre. Sa M. avait appelé sous les armes tous les habitants de cette place, en donnant rendez-vous sur l'Uruguay à ceux qui étaient munis d'armes, et dans la ville de Saint-Gabriel aux autres. Aux dernières nouvelles (9 août), les Paraguayens marchaient sur Uruguayana. Dans l'Uruguay, on craint un soulèvement des blancs. Le général Lopez commande le corps paraguayen stationné à Corrientes. Il y a beaucoup d'enthousiasme pour la guerre à Bahia. A Pernambuco, au contraire, la guerre est impopulaire. Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.) Italie. Rome, 3 septembre. Son Altesse Joseph Bonaparte, prince de Musiquano, est mort cette nuit après une courte maladie. Florence, 3 septembre. Le roi a chargé le nouveau ministre de l'intérieur, M. Natoli, de continuer à diriger le ministère de l'instruction publique. La Gazette Officielle publie la convention passée avec la Suisse pour la délimitation des frontières entre la Lombardie et le canton des Grisons. Une lettre de Corfou, publiée par l'Italie, accuse le Gouvernement autrichien de manœuvres clandestines dans cette île pour l'annexion des îles Ioniennes à l'Autriche. Allemagne. Kiel, 3 septembre. On écrit de la ville de Schleswig à la Gazette de Kiel : Le Gouvernement provisoire des duchés a été avisé qu'il serait dissous le 14 de ce mois. La ville de Kiel sera le siège du nouveau gouvernement civil et militaire du Holstein qui entrera en fonctions le 15 septembre. Le feld-maréchal lieutenant de Gablenz arrivera, le 14, pour remplacer M. de Halbhuder. Indes. Trieste, 3 septembre. Les lettres de Bombay, du 8 août, annoncent que

le radjal du Boutan a fait des ouvertures pacifiques aux autorités anglaises et qu'il n'est pas probable que la guerre soit reprise dans ces contrées. Chine et Japon. Shanghai, 3 août. On craint la disette en Chine. Un projet de communication télégraphique avec l'Angleterre, par la voie russe, a été proposé. La tranquillité règne au Japon.

Revue des Journaux

M. Louis Chauveau fait observer, dans le Constitutionnel, que si l'annexion du Mexique aux Etats-Unis n'était pas illogique, elle se serait produite alors que la république mexicaine agonisait dans l'anarchie. L'expédition française, on le sait bien au Mexique, a un tout autre caractère que n'avait l'invasion américaine. Elle ne se prolonge autant que parce qu'on fait la guerre aussi bien aux voleurs de grands chemins qui menacent seulement les travailleurs paisibles, qu'aux guérillas en révolte contre le gouvernement établi. Le vigilant et énergique colonel Dupin a maintes fois consacré des semaines entières à traquer des bandits, effroi de toute la population d'un district, mais qui n'eussent pas osé s'attaquer à un seul de ses détachements. L'un d'eux, atteint et tué aux environs de Tampies, était tellement redouté qu'on vint voir son cadavre de quarante lieues à la ronde. Des tribus entières passaient douze et vingt-quatre heures en contemplation devant le mort. Elles voulaient s'assurer qu'il ne viendrait plus troubler leur repos, dépoiler leurs cabanes, violer leurs filles, massacrer leurs enfants. Elles voulaient pouvoir affirmer à leur retour que leur implacable ennemi avait rendu son âme chargée de forfaits. Non, jamais les populations indiennes du Mexique ne renonceraient volontairement au protectorat de la France! Des ambitieux, des bandits, des receleurs des dépouilles des voyageurs, des acquéreurs de biens du clergé non payés, des fonctionnaires révoqués pour prévarications, des négociants habitués à profiter des embarras des gouvernements, voilà nos seuls adversaires là-bas! Et ceux-là mêmes peuvent désirer le retour de l'anarchie et du désordre, mais non pas appeler la domination américaine.

On lit dans le Journal des Débats sous la signature de M. David :

La constitution de Février est déchirée! s'écrie-t-on à Vienne. Le rétablissement du régime de 1848 en Transylvanie, les promesses faites aux Hongrois ne sont que des stratagèmes pour arriver au rétablissement de la monarchie absolue. Nous concevons le désappointement et le dépit du parti qui soutenait le système politique de M. de Schmerling que quatre ans d'efforts stériles et d'embarras inextricables n'ont pas pu édifier sur l'inefficacité et sur les dangers de ce système. Au lieu de nous associer à ces plaintes, nous croyons que, dans les circonstances où l'Autriche est placée actuellement, quand elle a besoin de réserver toutes ses forces pour tenir en échec l'ambition de la Prusse, la cour de Vienne agit sagement en travaillant à se concilier avec la Hongrie et en promettant de reconnaître les droits du peuple qui a plus d'une fois sauvé la monarchie. Pour extrait : Laytou.

Correspondance.

Paris, 6 septembre. On fixe au 12 de ce mois l'entrevue de l'Empereur et de la reine Isabelle. Le prince Amédée de Savoie est attendu à Biarritz pour le courant de la semaine prochaine. On annonce positivement que l'Empereur a accepté d'être parrain du fils du roi de Portugal. Pour la cérémonie, qui aura lieu incessamment à Lisbonne, Sa Majesté sera représentée par l'Ambassadeur français en Portugal. Il paraît certain que l'Algérie va être divisée en trois zones: la circonscription civile, qui s'étendra jusqu'à douze lieues du littoral, la colonie militaire, ayant pour limite les confins du Tell; le service arabe, comprenant des garnisons dans le fort français. Le règlement applicable à ces divers modes d'administration, est en élaboration au ministère de la guerre. La « grande vogue » des deux Sœurs n'aura pas duré longtemps. Elles s'éclipseront dès demain pour faire place, sur l'affiche du Vaudeville, à la reprise de l'Homme blasé, l'un des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 6 septembre 1863.

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY

Chapitre premier

C'était à Mont-Dore, vers la fin de septembre 1858. Il faisait beau, il faisait chaud — l'été, cette année-là, commença de bonne heure et finit tard. — La société était nombreuse et brillante comme d'habitude, et, par une matinée plus radieuse encore que toutes les autres, une foule animée se pressait à la source de la Madeleine. Parmi les plus élégantes buveuses, une jeune fille d'une vingtaine d'année attirait l'attention par sa fière tournure et sa beauté éblouissante. Elle était grande, un peu trop grande peut-être, mais très-bien faite et très-bien proportionnée. Elle avait la

mise d'une personne riche, les manières d'une femme du monde. Vêtue de piqué blanc avec une simplicité savante, elle portait un petit plus coquettement son petit chapeau de paille d'Italie à longue plume noire, qui ne cachait guère un énorme chignon de cheveux châtain posé très-bas sur le cou. L'assurance de son maintien et de ses regards témoignait qu'elle avait conscience de ses avantages; l'habitude de commander et d'être promptement obéie se trahissait dans le geste qui lui échappait et dans l'éclair qui jaillit de ses yeux lorsque, s'approchant de la fontaine pour prendre l'eau minérale, elle trouva plusieurs dames devant elle et fut obligée d'attendre son tour. Au même instant, une main finement gantée lui présenta un verre, et un jeune homme lui dit en s'inclinant : « Permettez-moi, Mademoiselle, de vous épargner l'ennui d'attendre. » Elle leva les yeux, le regarda et fut satisfaite de l'examen. Il n'était ni beau ni laid, mais sa tête avait une grande noblesse, et toute sa personne une parfaite distinction. Quand, d'un coup-d'œil perçant et rapide, elle eut saisi tout cela, elle répondit sans surprise ni trouble : « Mais vous-même, Monsieur ? — Oh! moi, je ne suis pas du tout pressé. Je ne tiens même nullement à boire de cette eau, n'étant pas ici pour suivre un traitement. » Elle avait vidé le verre; elle le rendit à l'inconnu, qui le fit remplir de nouveau et le vida à son tour d'un seul trait; puis elle se suspendit au bras de son père, resté à un pas derrière elle pendant cette pe-

tite scène. « Pardonnez-moi le sans-gêne de mon procédé, reprit alors le jeune homme en les saluant. Une ville d'eaux n'est pas un salon de Paris. — Heureusement! dit la jeune fille avec un gracieux sourire. Aussi, monsieur, vous l'avez vu, j'ai accepté sans façon. — Ma fille ne vous doit que des remerciements, dit le père. Si je ne me trompe, monsieur, c'est la première fois que nous avons l'honneur de vous rencontrer. N'est-ce pas, Clotilde? — Je ne suis à Mont-Dore que d'hier au soir. Il faudra donc bien, monsieur, que je me présente moi-même : duc Raymond d'Armentière, chef d'escadron. » Les yeux de la fille s'animent, elle redressa encore sa taille imposante et sa belle tête; le père s'écria : « D'Armentière! Un des plus beaux noms de France! Une bien ancienne et illustre famille? — Quant à vous, monsieur, votre nom m'est connu, interrompit le duc. Vous êtes, je le sais, un des princes de la finance parisienne. — Le nom de Guillaume Erneville est assez répandu, en effet, dit le capitaliste avec une orgueilleuse modestie. Mais Clotilde eut un sourire à la fois triomphant et plein de finesse : elle devinait que le duc l'avait remarquée, elle, et venait de s'informer qui elle était. Elle lui demanda, tandis qu'ils s'éloignaient de la fontaine et de l'établissement thermal : « Vous connaissez beaucoup de monde ici, M. le duc ?

— Je suis en train d'y refaire connaissance avec quelques figures presque effacées de ma mémoire. — Vous n'arrivez point de Paris? — Non, mademoiselle, j'arrive de Rome. — De Rome? répéta vivement Clotilde. Vous avez vu l'Italie! Oh? j'envie votre bonheur. Voyager, parcourir les pays que nous aimons et que nous rêvons dès l'enfance; chercher les émotions, le changement, la variété, voilà, messieurs, votre grand avantage sur les femmes. Je voudrais être un homme! » Un sourire d'un étrange amertume passa sur les lèvres de Raymond. Clotilde le regardait avec surprise; il ne parut pas s'en apercevoir, mais il dit d'une voix triste et lente, l'air absorbé et comme si cette réflexion lui échappait à son insu : « L'homme pas plus que la femme n'est toujours heureux ni toujours libre. Bien fou qui envie le sort d'autrui! » Le père et la fille échangèrent un coup d'œil où se peignaient l'étonnement et l'embarras; M. d'Armentière marchait les yeux baissés; il semblait avoir oublié qu'il n'était pas seul. Enfin il sortit brusquement de sa rêverie, et sans préambule prit congé de ses compagnons. « Sans adieu, lui dit M. Erneville. Vous restez quelque temps à Mont-Dore? — Une huitaine de jours. — En ce cas, nous nous reverrons. A quel hôtel êtes-vous descendu? — Chez Bellon. — Nous aussi. A la bonne heure! Dinez-vous à

succès d'Arnal, dans lequel débute M. Mathews, premier comique des théâtres de Londres.

— On assure que M. Thiers vient de terminer son *Histoire de Florence*, en dix volumes, que son éditeur est convenu de lui payer cinq cent mille francs. C'est un fort beau denier.

M. Ernest Renan, de son côté, met la dernière à la *Vie de Saint-Paul*.

Pour extrait : A. LAYTON.

TRoubles AU THÉÂTRE DE LYON.

Dés troubles graves ont éclaté, à Lyon, dans la soirée du 1^{er} septembre. Ces désordres ont eu pour cause la suppression des débuts. La démission du directeur du théâtre, M. Raphaël Félix, est demandée avec acharnement. On espère que ce dernier comprendra qu'il s'est rendu impossible, et qu'il cédera à l'orage, s'il ne veut être la cause de troubles permanents et d'une surexcitation qui finirait par constituer un véritable danger pour l'ordre public.

La statue en bronze de François Arago, exécutée par M. Oliua, a été inaugurée le 31 août à Estagel.

Un dîner de cent cinquante couverts, servi sous les platanes de la promenade publique, a été offert par M. Péreire, député des Pyrénées-Orientales, aux membres des diverses administrations, aux autorités locales, à la députation de l'institut et à toutes les personnes qui l'avaient accompagnée.

Divers toasts ont été portés par le général Raynaud et le préfet; par MM. Michel Chevalier, sénateur; Bertrand, de l'institut; Péreire, député des Pyrénées-Orientales; Coste, d'Estagel, cousin d'Arago; Forcade, ouvrier menuisier, de Perpignan, et Heuzé, rédacteur du journal la *Patrie*.

EXÉCUTION DE PICOT

Ce matin à eu lieu l'exécution de Picot, condamné à la peine de mort par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, le 5 juillet dernier, pour assassinat précédé d'un crime odieux, commis sur la personne du jeune Barrus.

Le coupable a été extrait des prisons d'Aix à une heure et quart du matin, pour être conduit au supplice; il a été transporté jusqu'à Septèmes sur un char-à-banc. Arrivé dans cette localité à trois heures et demie, on l'a fait monter sur le convoyeur de la prison cellulaire de Marseille. Picot a fait le trajet de Septèmes dans notre ville la tête constamment appuyée sur l'épaule d'un des deux ecclésiastiques d'Aix, qui l'ont accompagné de la prison jusqu'à l'échafaud.

Le convoyeur, précédé et suivi d'un gendarme, est arrivé à la prison du boulevard Chave à quatre heures et demie. Picot est descendu de la voiture d'un pas assez ferme; immédiatement conduit en chapelle, l'un des deux ecclésiastiques a célébré la messe que le condamné a entendue la tête appuyée sur les mains, avec beaucoup de résignation et de recueillement. Pendant le saint-sacrifice, M. l'abbé Ponge, aumônier des prisons de Marseille, et l'un des aumôniers des prisons d'Aix, n'ont cessé de lui faire entendre à voix basse les consolations que la religion ne refuse pas même au plus coupable.

A cinq heures un quart, le patient a été livré aux exécuteurs des hautes œuvres, qui ont procédé à la fatale toilette.

Au moment de marcher au supplice, les forces physiques ont complètement abandonné

le condamné et le bourreau a été obligé de le soulever dans ses bras et de le porter sur la charrette qui devait le conduire à l'échafaud.

La place Sébastopol, au milieu de laquelle on avait dressé l'instrument du supplice, a été occupée dès hier soir, par environ deux mille curieux avides d'émotions, qui y ont passé la nuit entière pour être bien placés. Dès trois heures du matin, la foule n'a cessé de se rendre sur le lieu de l'exécution, et on peut, sans exagérer, porter le nombre des spectateurs de douze à quinze mille. Nous regrettons d'avoir à le constater encore, mais comme à l'exécution de Matraccia, les femmes étaient en majorité.

La place Sébastopol présentait, après l'exécution, un étrange spectacle; on aurait dit que des barricades y avaient été élevées; des pierres de taille ont été charriées par des curieux pour s'exhausser et mieux voir; les bordures d'un trottoir ont été déplacées et les pavés de grès servant de cadre au macadam ont été enlevés, transportés et éparpillés sur la place.

On nous assure que les fenêtres d'une maison en construction ont été louées à raison de 20 fr., et que les curieux entassés sur la terrasse n'ont pas hésité à donner deux francs pour y trouver place.

La maison d'un serrurier, élevée d'un simple rez-de-chaussée, avait été envahie par plus de deux cents personnes qui avaient escaladé le long des murs; le propriétaire a été obligé d'avoir recours à l'intervention de la gendarmerie pour faire respecter son domicile et se débarrasser des gens qui faisaient craquer ses tuiles sous leurs poids.

Arrivé au pied de l'échafaud, soutenu et consolé par les trois dignes ecclésiastiques, Picot était dans un tel état de prostration que l'exécuteur des hautes œuvres a dû le charger sur ses épaules pour le descendre de la charrette. Il n'a pu gravir les marches de la fatale machine qu'à l'aide de deux exécuteurs qui le soulevaient par les aisselles.

Notre compatriote, le digne abbé Ponge, aumônier des prisons, qui pour la première fois accompagnait un patient au supplice, n'a pu alors maîtriser la violente émotion à laquelle il était en proie; ses sanglots ont éclaté, et il a dû s'arrêter à la troisième marche de l'échelle; mais, remplissant les devoirs de son saint ministère jusqu'au bout, il a béni une dernière fois le condamné, puis a rejoint ses confrères. Quelques secondes après, la justice des hommes était satisfaite, Picot avait porté aux pieds de Dieu son crime et son expiation.

La foule qui s'était portée à ce triste spectacle a dû être désappointée dans sa cruelle curiosité par le nouvel appareil de supplice que l'on avait apporté de Nîmes. Dès que le couteau est abattu, un mécanisme fait immédiatement disparaître le corps et la tête du supplicié qui tombent dans un récipient placé sous la machine. Les *bourras* ne montent plus sur l'échafaud pour ensevelir le corps; deux d'entre eux ont pénétré sous la guillotine et ont placé le cadavre dans la bière.

Le lugubre cortège s'est mis en marche pour se rendre au cimetière St-Pierre, en passant par le boulevard Chave et la traverse du Petit-Camas, pour déboucher presque au pont de Jarret.

La police avait pris d'excellentes mesures d'ordre. Les avenues du pont de Jarret étaient gardées et la circulation interdite. Les portes du cimetière étaient également gardées par la police; le cortège seul a pu pénétrer dans le

champ du repos. Le cadavre de Picot a été enterré à quelques pas de celui de Matraccia.

La femme Barrus, mère de la jeune victime de Picot, assistait à l'exécution. La présence de cette femme a provoqué un sentiment pénible dans la foule qui l'entourait, et ses imprécations au moment de la terrible expiation du crime ont fait taire momentanément la compassion et la sympathie dont elle était entourée.

J. Clapier. (Nouvelliste.)

Chronique locale.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Moniteur du 6 septembre.

S. Exc. M. Béhic, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, a été chargé de l'intérim du ministère de la guerre, pendant l'absence de S. Exc. le maréchal comte Randon.

Nominations de maires et d'adjoints.

COUR D'ASSISES DU LOT.

3^e Trimestre.

Présidence de M. MÉTIVIER, conseiller en la Cour impériale d'Agen.

Audience des 23 et 24 août. — Affaire Martory. Vols qualifiés.

Dans l'avant-dernier numéro du *Journal du Lot*, les audiences des 23 et 24 août ont été omises par inadvertance; nous nous faisons un devoir de les publier aujourd'hui :

Le sieur Martory François, de Cahors, ancien concierge au palais de justice, comparait devant le jury pour répondre à l'accusation de divers vols qui lui sont imputés et dont il se serait rendu coupable dans le courant des années 1862-63-64 et 65 au préjudice du département du Lot et de M. Roques, greffier du tribunal de 1^{re} instance de Cahors, avec les circonstances suivantes : 1^o la nuit, 2^o dans une maison habitée, 3^o étant homme de service à gages comme concierge du tribunal où le vol a été commis, 4^o en faisant usage d'une fausse clé pour s'introduire et pratiquer le vol dans le greffe dudit tribunal. Les débats de cette affaire ont rempli deux audiences. L'accusé, ayant été déclaré coupable de vol d'argent au préjudice de M. Roques et de divers bois au préjudice du département du Lot, sans circonstances aggravantes, a été condamné à 4 ans de prison.

Ministère public : M. de Calmels Puntis.

Défenseur : M. Périer Félix.

Samedi soir, vers huit heures, le feu s'est déclaré à la maison de campagne de Madame Kœl. Dans la journée on avait fait bouillir de l'eau pour nettoyer les barriques. Quelques tisons mal éteints ont causé l'incendie. Tout a été consumé avant que les secours aient pu arriver. L'immeuble était assuré à la *Nationale*.

Jeudi prochain, 8 septembre, à huit heures et demie du soir, GRAND CONCERT, donné par M^{lle} Bonconciglio et M. Paul Juette, dans la salle de la Mairie.

La société Cadurcienne répondra bien certainement, tout entière, à l'invitation de ces deux excellents artistes qu'ont conquis les sympathies du public dans la dernière campagne théâtrale et dont les qualités ressortiront mieux encore, dans une salle de concert.

Lundi dernier, le nommé Rouzayres, de Cahors, voulant descendre de sur la charrette qu'il conduisait, fit une chute et se fractura une jambe.

parchemins étaient son unique dot.

« Ne suis-je pas cent fois plus belle et plus séduisante que cette fille des croisées? » s'écria Clotilde une fois dans sa chambre, en arrachant son chapeau et le jetant sur une table. Son poigne se détacha, ses beaux cheveux inondèrent ses épaules. Elle s'affaissa dans un fauteuil et réfléchit longtemps. Puis tout à coup, levant la tête, elle aperçut par hasard son image reflétée dans une glace. Elle était pâle, et sa longue chevelure, flottante comme un voile le long de ses joues et autour de son cou et de sa noble taille, donnait à sa beauté un caractère nouveau, plus mélancolique et plus touchant. « Ah! s'il me voyait ainsi! » murmura-t-elle... « Mais non... que lui importe?... Je ne suis pas duchesse. »

Elle se leva et marcha avec agitation. « Pourquoi s'occupait-il de nous?... Je ne l'aurais pas remarqué, moi!... A quoi bon cette prévenance, bientôt suivie d'une si dédaigneuse froideur?... Bah! je suis folle. L'offre de ce verre d'eau n'était qu'une simple politesse. Nous en resterons là, je ne le verrai plus... que de loin peut-être... D'abord il ne dine pas à table d'hôte... tant mieux! Sa présence nous glacerait. »

Elle sonna sa femme de chambre et se fit coiffer et habiller à la dernière mode. Quand son père vint la prendre à l'heure du dîner, il resta en admiration devant elle. Il paraissait tout joyeux; les nouvelles que lui avait apportées Alexis Maugin l'avaient mis en belle humeur. La toilette de sa fille l'enchantait.

— Te voilà éblouissante, ma Clotilde; tu vas pro-

Un R. P. capucin, prêchera à l'église Notre-Dame, le jour de la fête de l'Adoration perpétuelle (8 septembre), et tous les autres jours de l'octave pendant laquelle a lieu le pèlerinage.

Comme chaque année, la fête votive de St-Georges a été très-brillante. Le bal champêtre, inauguré le dimanche, s'est continué le lundi soir, avec beaucoup d'entrain.

On nous écrit de Gourdon :

Installation de la nouvelle municipalité de Gourdon.

Dimanche dernier, 4 septembre, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, assisté de M. Corneilhan, ex-Maire de Gourdon, a procédé à l'installation de la nouvelle municipalité de cette ville.

M. le Sous-Préfet, M. Corneilhan et M. Hébrard, notre nouveau Maire, ont, successivement, pris la parole à cette séance et nous avons le regret de ne pouvoir reproduire ici leurs discours.

Les adieux de M. Corneilhan à l'assemblée municipale, composée en grande partie, d'anciens conseillers ayant concouru avec lui à l'administration de la commune, a produit, nous dit-on, la plus grande impression sur l'auditoire et l'on nous assure qu'en cette occasion les paroles de l'ex-Maire ont été souvent interrompues par la plus vive émotion.

En nous quittant, M. Corneilhan laisse parmi nous les meilleurs souvenirs de son administration. Grâce à l'habile impulsion qu'il savait imprimer aux affaires, grâce à son initiative ferme et éclairée, mais qui ne se révélait jamais que sous les formes de la plus délicate modestie, de la plus exquise urbanité, nous avons vu se réaliser, en peu de temps, dans notre cité, de nombreuses et importantes améliorations.

Doté d'une intelligence délicate et d'une grande capacité, il n'en était pas moins toujours accessible aux plus humbles de ses administrés, qui trouvaient constamment en lui, un appui bienveillant et sûr.

Contraint par des intérêts de famille à quitter Gourdon et, par suite, à résigner ses fonctions de Maire, cet administrateur emporte les regrets unanimes de la population.

Mais l'administration supérieure, toujours soucieuse des intérêts qui lui sont confiés, a su donner à M. Corneilhan un digne successeur en appelant à la tête de la municipalité M. Eugène Hébrard, avoué. Ce nouveau magistrat a déjà rempli, pendant quelque temps, en l'absence du titulaire, les fonctions de Maire de Gourdon, et la remarquable aptitude avec laquelle il a dirigé les intérêts de la commune, pendant cette période, le désignait tout naturellement au choix de l'Empereur.

Nous ne dirons rien des sympathies profondes et générales qui entourent ici M. Hébrard; nous ne saurions mieux les dépendre qu'en exposant la manifestation populaire dont il a été l'objet le soir de son installation.

À la tombée de la nuit, la majeure partie de la ville était illuminée spontanément et comme par enchantement.

Un trophée de lanternes vénitienes se dressait devant sa porte, un feu de joie était allumé sur la place Saint-Pierre, l'orchestre donnait une sérénade au nouvel élu, et les chants se terminaient aux cris mille fois répétés de : Vive M. Hébrard! Vive M. le Maire!

MM. Cabanès et Lamouroux, adjoints, dont la nomination a également reçu un sympathique accueil, ont eu aussi, leur part dans cette démonstration et la Société Chorale a exécuté devant leur maison quelques beaux morceaux de son répertoire.

Cette ovation par laquelle on vient de saluer notre nouvelle municipalité, ne peut qu'être de la meilleure augure pour l'administration future des intérêts de la ville.

Le 2 septembre courant, M^{me} Costes, épouse du maire de Girac, a été victime d'un accident qui aurait pu devenir funeste. Occupée à transporter du fil au grenier, un des échelons s'accrocha, en montant l'escalier, à un fusil double chargé à plomb; le fusil tombe, un des canons part et blesse M^{me} Costes. M. Nozeyres, médecin, appelé à son secours, déclare que la blessure ne présente aucune gravité.

duire sensation.

— Ne faut-il pas que je vous fasse honneur, mon bon père?

— J'aurais cru que cette toilette recherchée avait un but spécial.

Clotilde rougit; puis, se remettant tout de suite, elle demanda avec indifférence :

« Quel but? je ne comprends pas. »

— D'être plus particulièrement agréable, de paraître plus belle encore à certains yeux épris de ta beauté.

— Ou de vos millions; car vous voulez parler, n'est-ce pas, de M. Alexis Maugin?

— Mon enfant, je t'en prie, ne prononce point ce nom là d'un ton si dédaigneux. Tu sais combien j'estime ce jeune homme. Ce n'est encore qu'un dixième d'agent de change; mais il est né financier, et il fera certainement son chemin. J'entrevois pour lui un bel avenir auquel je compte bien, du reste, contribuer. Je l'initie peu à peu à mes affaires, dont je ne serai pas toujours capable de supporter seul tout le poids. Ah! je serais bien heureux et bien tranquille si je pouvais faire de lui un autre moi-même, mon associé, mon successeur... »

Il s'interrompt et hésita. Ce fut Clotilde qui acheva la phrase.

« Et votre gendre! s'écria-t-elle en riant. Par malheur, il y a un obstacle : c'est que M^{me} Erneville n'a pas la moindre envie de devenir M^{me} Maugin. Le joli nom à porter avec une fortune comme celle qui m'attend! »

(La suite au prochain numéro.)

table d'hôte?

— Pas d'habitude, répliqua le duc avec hésitation. Cependant... il est possible...

Ici Clotilde, qui depuis un instant paraissait être sur des épines, pressa d'une manière significative le bras de son père.

« Narretons pas monsieur en plein soleil, interrompit-elle un peu sèchement. Puis elle ajouta, en saluant Raymond avec une cérémonieuse politesse : « Je vous réitère mes remerciements, M. le duc. »

Restée seule avec M. Erneville, elle lui dit, les joues pourpres et la voix tremblante :

« Père, vous êtes trop bon de faire des avances à ce grand seigneur. Ne voyiez-vous pas bien qu'il avait hâte de se débarrasser de nous? »

— Tu es injuste, ma fille. N'est-ce pas lui qui nous a abordés? Pourtant il savait qui nous étions.

— Il suivait son premier mouvement; mais comme ce mouvement est toujours le meilleur, en général, on s'empresse d'en avoir honte.

— Tu es mordante ce matin! Quelle mouche t'a piquée?

— Je ne puis souffrir les airs hautains, glacials et distraits de M. d'Armentière.

— Moi, je la trouve plutôt mélancolique. Il me fait l'effet d'un homme qui a quelque chagrin.

— Ou d'un homme ennuyé.

— S'il s'ennuie, tant pis; ce n'est pas nous qui chercherons à le guérir de ce mal. Je lui savais gré de sa prévenance envers ma fille; mais je ne veux pas qu'il s'y méprenne. Je crois le valoir et je ne ferai jamais la cour à son rang.

— Bien parlé, mon père! s'écria fièrement Clo-

tilde.

Puis elle changea le tour de la conversation et déploya, pendant toute la promenade, une gaieté trop excessive pour n'être pas factice. Elle tenait à montrer qu'elle ne songeait déjà plus à M. d'Armentière. Mais toute personne moins indulgente, moins aveugle que M. Erneville ne l'était pour sa fille unique, aurait deviné sans peine qu'elle y pensait beaucoup.

En rentrant à l'hôtel, ils furent reçus par un jeune homme dont la vue arracha au capitaliste un cri de joie :

« Alexis! Je ne comptais plus sur vous; je craignais que notre affaire n'eût manqué. Elle est donc en bon chemin? »

— Oui, monsieur, et je viens prendre vos instructions pour traiter et conclure définitivement.

— Fort bien! Entrons dans ce cabinet. Je crois que nous y serons tranquilles.

Le nouveau venu, assez joli garçon, prodiguait à Clotilde courbettes et compliments. Elle y répondit par un : « Bonjour, M. Maugin, » d'une affabilité protectrice et d'une parfaite indifférence. A peine le regardait-elle. Puis elle monta lestement l'escalier et courut s'enfermer dans sa chambre. Dans cette ascension, elle rencontra deux femmes étolées et chétives, portant du plus grand air des robes de soie fanées, des dentelles racommodées, des chapeaux aux plumes déteintes. C'étaient la comtesse de Clamenge et sa fille. Elles appartenaient à la meilleure noblesse de France; mais leur famille était ruinée, et M^{lle} Diane de Clamenge n'avait ni fortune, ni beauté, ni santé à apporter à un mari; ses

On nous écrit de Vayrac :

Dimanche dernier, avaient lieu à Vayrac les obsèques d'un homme de bien, M. Jean-François Lacoste-Gaillard-Bournazel.

Outre les notabilités des environs, la presque totalité des habitants de la ville, une grande partie de la population des communes voisines, en assistant avec un profond recueillement à cette funèbre cérémonie, attestaient le regret universel que laisse parmi nous la perte cruelle de cet homme dont la vie fut consacrée au bien de l'humanité.

Malgré son âge avancé, aux dernières élections municipales, il eut la totalité des suffrages.

Homme d'abnégation, il remplissait les fonctions de Maire aux époques où les passions politiques divisaient les citoyens (1830-1849). Il rentra dans la vie privée, lorsque ces mêmes passions s'étaient évanouies devant la sagesse de son administration.

Doté d'un caractère infatigable, il s'attachait aux hommes actifs, probes et vaillants : sa bourse était ouverte au service du cultivateur laborieux, au commerçant honnête, à l'industriel actif. Aussi, combien de petites fortunes ont commencé avec ses deniers...

Le charlatanisme échouait devant la précision de son jugement. Ses bons conseils s'adressaient à tout le monde. — Aucune souscription, ayant pour but le bien public, ne s'est publiée dans la ville sans que son nom ne fût en tête des listes. La Miséricorde, le Bureau de bienfaisance, le Collège, la Salle d'asile, l'extinction de la mendicité, les travaux communaux, l'agrandissement et l'embellissement de nos rues, de nos places, de nos édifices publics, la réparation de nos voies de communication, jusqu'aux fêtes ayant un but religieux ou national tout a été largement subventionné par lui.

L'éducation de la jeunesse, comme les visites à domicile pour le soulagement des infirmes, des malades, des vieillards (aux soins desquels il prodiguait une partie de ses revenus), ont été également l'objet constant de sa sollicitude.

Cet homme philanthropique, d'une rare activité, malgré sa fortune, a donné par lui-même l'exemple du travail jusqu'à son dernier jour, et vendredi dernier il expirait, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, entre les bras de son neveu M. Gaillard-Bournazel ancien membre du Conseil général, avocat, médecin et maire de Vayrac ; de son petit-neveu H. Bournazel, élève de l'école polytechnique et de plusieurs autres de ses parents.

Le même correspondant nous écrit encore :

— La Dordogne est bordée sur ses deux rives par une zone longitudinale de terrains caillouteux, d'oseraies, de paccages, etc. D'autres zones font suite aux premières et sont d'un terrain de formation récente composé de silice de détrit de végétaux en décomposition, et par conséquent doués d'une fertilité remarquable.

Sur cette espèce de terrain on cultive le chanvre, le produit de cette plante textile est communément de 600 à 900 kilogrammes de filasse par hectare, donnant, y compris la valeur du chènevis, un produit de 700 francs à 1000 francs l'hectare.

Les habitants de quelques communes riveraines de la Dordogne, et notamment les habitants de la commune de Creysse (canton de Martel), ne trouvant pas le produit du chanvre assez élevé, ont entrepris à la place, la culture du melon. Il y a des habitants de cette même commune qui en ont semé dit-on cette année-ci jusqu'à 10,000 creux, contenus à peine dans trois hectares de terre. En moyenne dix melons par creux sont vendables ; c'est donc 100,000 melons à dix centimes l'un, pris sur place, ils rapportent pour les 3 hectares, une somme de 10,000 francs.

Les habitants de Creysse ont expédié leurs melons à Figeac, dans l'Aveyron, à Périgueux, dans le Lot-et-Garonne, à Tulle, à Limoges, Brive même, la ville aux fruits, en a été amplement approvisionnée.

Ce fruit, vendu sur ces places à 30 centimes pièce, prix moyen, ferait pour les propriétaires qui ont récolté les 100,000 melons, une somme de 30,000 francs, représentant à peu près le prix vénal des 3 hectares de terrain qui les ont produits.

Jurisprudence. — Un arrêt de la cour de Cassation a décidé que les gardes-champêtres, étant préposés spécialement à la garde des propriétés rurales et forestières, n'ont d'autre pouvoir que de constater les contraventions et les délits commis au préjudice de ces propriétés et des droits qui en découlent, et qu'ils n'ont point qualité pour constater d'autres délits et contraventions, par exemple, sur la fermeture des cabarets et autres lieux publics ; le même arrêt déclare que le préfet même n'a pas le pouvoir de leur conférer cette attribution.

— La cour impériale de Nîmes vient de résoudre une question de droit très-intéressante pour les voyageurs, c'est-à-dire pour tout le monde : car tout le monde voyage aujourd'hui.

Le propriétaire d'une auberge ou d'un hôtel répond des effets du voyageur. On le sait. Mais la loi étend-elle cette responsabilité aux billets de banque, aux actions aux porteur, enfin aux valeurs considérables qu'un voyageur peut porter sur lui ?

Non, a répondu la cour de Nîmes. Et cette décision nous paraît fondée. Le législateur de 1804 n'a pas prévu le développement immense de la richesse mobilière. Il n'a pas cru qu'un temps viendrait où l'on voyagerait avec des millions dans sa poche. Le voyageur qui laisse sa fortune dans une chambre d'hôtel, dont la porte ferme à peine, commet une faute dont il doit subir les conséquences.

AUX AGRICULTEURS DU LOT DE LA CAUSE

MALADIE DES BREBIS EN 1864-1865.

Suivi d'une liste des propriétaires primés et de ceux qui ont exposé des animaux recommandables. — Rapide exposé sur la nécessité de diviser l'agriculture en deux grandes classes indépendantes, soit : 1° en grande culture ; 2° en petite culture.

A. BÉTILLE

Propriétaire, à St-Néoulé, près Figeac.

En vente chez tous les libraires.

Nous croyons être agréable à ceux de nos lecteurs que l'exploitation de l'espèce ovine, intéresse, en leur annonçant la publication d'un petit opuscule, sur la cause réelle de la dernière maladie qui a sévi contre cette espèce, dans notre département.

Ce petit ouvrage passe en revue une à une toutes les causes auxquelles on a pu attribuer les pertes des animaux qui ont péri ou qui ont été malades, et nous paraît développer la cause unique qu'il dénonce, avec une connaissance expérimentée, et une clarté qui ne permettent pas le moindre doute.

M. Bétille prouve que ce n'est, ni la famine, ni la soif, ni les mauvaises boissons, ni les brouillards, ni les chaleurs inaccoutumées, ni la terre que la famine poussait la brebis à manger, ni le gland, ni la mousse qui sont le principe du mal ; mais bien la rosée, qui est toujours plus dangereuse pour les troupeaux qu'on ne le croit généralement.

Les intéressés à cette question, trouveront de plus dans ce petit exposé des notions indispensables sur l'exploitation du plus utile bétail de notre département.

Relativement au dernier concours de Cahors, la brochure contient un tableau comparatif des diverses espèces et races ovines qui ont été primées, avec observations de l'auteur sur chaque race en particulier, et parfois sur les individus.

Après ce tableau duquel il résulte que l'espèce ovine, indigène quercynoise a été peu considérée et encouragée par la Commission, l'auteur prend la défense de notre espèce, il la dépeint avec une connaissance profonde, et fait ressortir ses avantages pour notre département sur les espèces exotiques que la Commission lui a préférées.

Enfin il donne de sages conclusions, sur le plus sûr moyen d'arriver à l'essai des races nouvelles, sans compromettre celles dont l'utilité comme parcage est indispensable à nos terrains causses.

L'auteur termine par une proposition tendant à diviser l'agriculture en deux grandes classes indépendantes et rivales, soit 1° en grande culture, laquelle comprendrait tous les terrains qui peuvent être exploités à l'aide des machines ; 2° en petite culture, qui comprendrait les terrains dont les bras seuls de l'homme pourront à jamais triompher.

Nous le répétons, nous croyons que ce petit livre, dont le prix est à la portée de toutes les bourses, 80 pages pour 1 fr., mérite d'être lu par toutes les personnes qui s'occupent d'agriculture, nous ne saurions donc trop le recommander aux lecteurs du Journal du Lot.

M. GAUBERT, agent général de la Compagnie française du Phénix, à Cahors, a l'honneur d'informer le public que les pouvoirs donnés au sieur Rédoulés en qualité de sous-agent lui ont été retirés et qu'il n'a plus, dès-lors, qualité pour contracter, renouveler ou modifier aucune assurance au nom de ladite Compagnie.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1° des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 0/0 ; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0, remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes

des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 3 septem. Brugidou, Alphonse, rue Impériale.
 - 4 — Mignot Pierre-Antoine, rue Impériale.
- Décès.
- 2 — Combes Marie, 12 ans, Chartreuse.
 - 2 — Pons dit Rey, 86 ans, hospice.
 - 4 — Parra Jean, caporal au 38^e de ligne, 25 ans, hospice.
 - 5 — Mouly Françoise, 79 ans, St-Henri.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 septembre 1865.

- 41 versements 595^f
 - 5 remboursements dont 1 pour solde 4,222^f 75
- Pour la chronique locale, A. Layton.

Faits Divers.

Sous le titre : *Honoraires médicaux*, nous lisons dans l'*Athenæum*, de Londres :

« Le célèbre docteur Nélaton a reçu 400,000 fr. pour le voyage qu'il a fait à Nice afin de soigner le fils de l'Empereur de Russie. M. Nélaton ne voulait pas d'ailleurs, aller à Nice, car il regardait l'état du malade comme désespéré, il ne veut pas compromettre sa réputation en essayant de guérir lorsqu'il n'y a plus d'espoir. Les honoraires réclamés par le chirurgien français que la reine Amélie recommanda au roi Léopold, et dont les soins n'ont pas amené d'heureux résultats, se montent, à ce qu'on dit, à 150,000 fr. Le chirurgien anglais, M. Henri Tompson, qui a opéré avec succès le royal malade, s'en est rapporté au roi. Il a reçu 100,000 fr. et une décoration Belge. »

Le Journal *La Semaine Financière*, qui a paru ce matin, contient un article très-remarquable sur la véritable situation de la société des chemins de fer du sud de l'Autriche et de la Lombardie. Cet article a pour objet de réfuter une brochure répandue à profusion et qui a, dit-on, été envoyée gratuitement à tous les banquiers, agents de change et principaux négociants de toutes les places de l'Europe, dans le but d'écraser, partout à la fois, les actions de cette grande compagnie.

L'article de la *Semaine Financière* commence ainsi :

« Plusieurs de nos abonnés nous demandent des explications sur la situation de la Compagnie Sud-Austro-Lombarde, à propos d'une brochure récemment lancée dans l'intention évidente d'ébranler la confiance des actionnaires de cette compagnie. Nous, pensons que ce que nous devons avant tout aux actionnaires qui nous interrogent, c'est de rétablir la vérité des chiffres et des éléments principaux de cette affaire, très-audacieusement altérés dans la brochure en question. Plus tard nous aurons assez le temps, si cela est nécessaire, de revenir sur les détails secondaires et accessoires de cette controverse et d'apprécier les motifs d'une telle agression. Nous irons aujourd'hui au plus pressé et au plus décisif, c'est-à-dire aux chiffres, afin de mettre le public en état de se prononcer avec certitude sur les conclusions qu'on lui présente.

L'Article démontre que l'auteur de la brochure a commis les erreurs les plus fortes sur le prix de revient des lignes et il en signale trois capitales formant ensemble 67 millions. »

Il ajoute :

« Nous relèverons une autre fois, s'il y a lieu, les méprises et les appréciations fausses dont l'estimation des dépenses d'exploitation, des charges et du revenu net sont l'objet dans cet écrit. Mais avant d'entrer dans cette discussion, et pour bien fixer l'esprit de nos lecteurs, nous croyons devoir leur présenter, à notre point de vue, sur les données positives et avec les appréciations les plus modérées, ce qui constitue, suivant nous, la situation solide et l'avenir sûr des chemins austro-italiens. »

Des calculs et de la discussion à laquelle l'auteur de l'article se livre, il résulte que le capital engagé, quand toute l'entreprise sera terminée, s'éleva à 1150 millions ; qu'alors le revenu brut sera d'environ 120 millions, et le revenu net de 82 millions ; que la charge des obligations sera de 49 millions, et qu'il restera, après déduction des frais et impôts, environ 30 millions pour le dividende afférent aux 750 mille actions.

Mais l'article ne se borne pas à ces détails de chiffres, il s'élève aux considérations les plus remarquables pour démontrer que la plus grande partie des deux réseaux Autrichiens et Italiens se compose de grandes lignes desservant les relations internationales et surtout les ports maritimes bien placés et qui traversent des contrées riches, peuplées et productives. Il en conclut qu'il faut attendre des progrès rapides dans le trafic. Enfin, après avoir rétabli la vérité sur les garanties si importan-

tes stipulées par les actes des concessions et qui s'appliquent séparément à 7 groupes différents, sans que les bénéfices de l'un puissent s'imputer sur les déficits des autres, l'article en question se termine ainsi :

« Tels sont les chiffres positifs, les données sérieuses, les considérations élevées qui nous ont paru mériter d'être présentées en ce moment aux actionnaires des chemins Autrichiens-Lombards, et qui doivent, suivant nous, les empêcher de devenir les jouets et les dupes d'une spéculation peu scrupuleuse et éphémère.

Au surplus, après avoir exposé ainsi, dans son ensemble, la situation de la Compagnie, nous nous réservons de combattre en détail les manœuvres de polémiques auxquelles cette spéculation a recours. »

DUBOIS.

La délicieuse Revalscière du Barry guérit, sans médecines ni purges, les nerfs, estomac, biles, gastrites, gastralgies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, foie, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1 1/2 kil., 4 f. ; 1 k., 7 f. ; 2 k., 12, 16 f. ; 6 k., 32 f. ; 12 k., 60 f. Du Barry, 26, pl. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol et Vinel, pharmaciens, et chez tous autres pharm. et épiciers.

Pour extrait : A. LAYTON.

Variétés.

LA CONSULTE DE MOROSAGLIA

— EN 1736. —

Morosaglia est un ancien couvent situé au milieu des montagnes, sur l'arête orientale de la chaîne dont la Corse est traversée. Une porte grossière y donne entrée. Une cour, entourée de portiques dont l'architecture est peu élégante, s'étend entre le portail et l'église. L'église elle-même n'a rien de remarquable comme art ni comme aspect : elle est assez grande, assez ornée, mais sans élégance. Le voyageur qu'un hasard conduirait sur ces sommets arides s'effrayerait de la pauvreté du couvent. Le paysan qui s'y rend comme en pèlerinage, n'en approche qu'avec un respect religieux ; car c'est là que vivent les souvenirs de la nationalité Corse ; c'est là que les anciens rois de l'île tenaient leurs palais souverains ; là, que se sont promulguées les lois, là que se sont réunies toutes les grandes assemblées populaires.

Le Capitole ne tenait guère plus de place chez les Romains que le couvent de Morosaglia parmi les enfants de Cyrnus. Aussi, prêts à donner le signal d'une prise nouvelle, Orticoni et Giafféri avaient-ils voulu consulter la libre volonté de leurs compagnons d'armes dans le lieu-même où, depuis tant de siècles, il semblait que la Corse fit entendre sa voix solennelle. Des envoyés avaient couru, en même temps, sur tous les points et, de tous côtés, on s'était mis en route pour venir à l'assemblée générale. A peine le jour avait-il paru, que l'on vit sur les pentes les plus éloignées apparaître les premiers députés des villages, la poitrine couverte d'une veste juste à boudons de métal, et la tête surmontée d'une sorte de bonnet phrygien à haute forme, en cuir brun, les jambes enveloppées dans de longues guêtres de cuir, rehaussées de broderies en fil d'argent ou de cuivre, le col nu, le capelet roulé en arrière au-dessus de la ceinture qui contient les munitions, un fusil à deux coups passé en bandoulière, un stylet dans la ceinture, un couteau double à côté du stylet.

Ces hommes s'avançaient d'un pas rapide, silencieux pour la plupart, l'air grave et le front préoccupé. Quelques femmes les suivaient, tenant leurs enfants par la main ; un ou deux vieillards à cheval marchaient après chaque députation. A mesure que le ciel s'éclaircissait davantage le nombre des voyageurs augmentait. Ils semblaient s'élever de chaque ravin, descendre de chaque colline, sortir de chaque bois de marronniers, de pins ou de noyers. Bientôt, toutes les rampes en furent couvertes ; la foule grossissait, serpentait et se déployait au loin ; tout sur cette montagne était mouvement et tout était silence ; car ces hommes allaient traiter des intérêts de leur patrie, car ces enfants et ces femmes savaient que Morosaglia était le lieu saint de la Corse. La porte s'ouvrit : ils entrèrent, ils prirent place à leur rang et dans l'ordre indiqué. Là, étaient les Biancolucci de Capolaggia, et les Fabiani de Campoloro et les Saluschi de la Rocca di Ripella ; les Maraninchi de la plage d'Olmia, et les Terchino de Rostino, le glorieux village ; les Gentile et les Maldini, Dom Pierre d'Ornano qui portait un si grand nom, Hyacinthe Paoli qui en commençait un si célèbre ; là étaient les Colonna de Rome, et les Monticchi d'Ajaccio qui avaient donné naissance aux Suzzoni et aux Pozzo di Borgo, et l'un des Bonaparte venu de San-Miniato et

quelqu'un des Mainotes exilés de la Laconie, et tant d'autres vieux représentants de la vieille liberté. Ils s'assirent, ils prièrent. Ortoni célebra le saint sacrifice, puis Giafféri se leva, Giafféri le brave entre ces braves.

— Ecoutez, dit-il, écoutez tous, vous qui avez une patrie et à qui on la dispute, vous qui êtes nés serviteurs de Dieu, et que Gènes veut maintenir sujets de Gènes. Dix années sont écoulées depuis que notre drapeau s'est relevé de la poussière; beaucoup de nos jours ont été pénibles, beaucoup de nos champs ont été ravagés; nous n'avons plus d'argent, nos femmes, plus de bijoux, nos filles, plus de dots; mais nous avons des armes vendues par l'Angleterre, de la poudre achetée en Hollande, et nos enfants ont grandi en apprenant à se servir du fusil de leurs pères. Gènes est victorieuse, mais effrayée. Elle fortifie Antisanti, cette roche insolente d'où nos ennemis nous menacent et nous voient, et elle nous offre le pardon si nous voulons nous soumettre. Vous savez ce que c'est que le pardon de Gènes, voulez-vous apprendre ce que la soumission peut valoir? Voici l'étendard de notre pays, l'étendard de Vicentello, d'Istria et de Sampiero d'Ornano, l'étendard percé de balles qui ne flotte qu'au vent de la liberté, l'étendard de nos aïeux qui a couvert la chasse de nos saints et le berceau de nos enfants, et voilà, devant moi, la tombe où dorment les derniers chefs qui combattirent pour nous. Levez-vous avec moi, fils de la Corse, regardez une fois encore ce noble étendard, et dites-moi ce qu'il en faut faire. Voulez-vous céder? Je le jette, à vos yeux, au fond de ce caveau sépulcral pour y cacher sa honte; voulez-vous combattre? Je le porte, à votre tête, sur le rocher d'Antisanti, pour y délivrer notre Corse chérie. Vous qui êtes homme, qui êtes père, qui avez une patrie, choisissez.

En prononçant ces paroles, il éleva l'étendard au-dessus de sa tête et le baissa subitement, comme pour le précipiter dans la tombe entrouverte. Cent poignards brillèrent à la fois, cent voix retentirent. En avant l'étendard de la Corse! A Antisanti, notre étendard! s'écrièrent tous les pères des communes. A Antisanti! s'écria Giafféri. Ortoni, entonne les actions de grâces; et vous, prêtres, fermez ce caveau: la patrie en est sortie vivante.

Les poignards se baissèrent devant l'autel

le *Te Deum* fit retentir les voûtes; puis, comme les derniers chants expiraient, Giafféri parut hors du portail du monastère, à la vue de tout le peuple rassemblé sur les collines, dans les rochers et dans les ravins d'alentour, il se mit à genoux, fit une prière, se releva vivement, et de sa voix puissante, il s'écria: La guerre! sur les collines, dans les rochers dans les ravins d'alentour, les vieillards et les femme, et les guerriers et les enfants, tout, avec l'accent d'une indicible joie répéta: La guerre!

(Courrier de Corte.)

Bibliographie.

La Religion et la Liberté. (1) — M. l'abbé Bautain nous donne une nouvelle édition des conférences qu'il a faites au commencement de 1848, à la veille de la révolution de Février, qui les a interrompues. Dix-sept années se sont écoulées depuis ce temps. La face du monde s'est renouvelée, la France a changé trois fois de régime, et voici que la même question sur les rapports de la religion et de la liberté se présente sous une autre forme.

L'auteur a relu ce qu'il avait dit à ses concitoyens en 1848, et il lui a semblé qu'il pouvait le leur redire utilement en 1865, afin de chercher encore à les convaincre que non seulement la religion catholique n'est pas hostile à la liberté des peuples, mais qu'au contraire l'institution de l'Eglise a été l'institution même de la liberté moderne, que son dogme en est le véritable principe, sa morale la plus sûre garantie, et qu'elle en a toujours favorisé le développement par sa constitution et sa discipline.

Le discours, où il est montré comment l'Eglise permet de défendre la liberté politique, n'a pas été prononcé à cause des événements de Février.

L'auteur a cru devoir joindre à ces conférences, et comme complément de leur doctrine, des considérations sur la nature et la distinction des deux puissances, et un aperçu sur l'origine de la souveraineté politique, exposés à la Sorbonne en 1858 dans son explication du traité des lois, partie intégrante du cours de théologie morale, dont il était chargé. Il y a combattu alors, autant qu'il était en lui, les erreurs que le *Contrat social* a répandues dans le monde en cette matière et que l'encyclique vient de signaler de nouveau.

Colette. (1) — Il y a dans ce roman de M. Jules Labeaume deux situations fortes et dramatiques dont une seule suffirait au succès du livre: la lutte entre une jeune fille et le mari de sa sœur qui veut l'épouser trois mois après la mort de sa femme, et ensuite la conquête lente au mariage d'une novice qui se laisse gagner au monde par l'amour.

Sœur Colette, à la mort de Lydie, sa sœur, est venue prendre soin des enfants de la pauvre défunte. Borel, le mari brutal, passionné et infidèle, tombe amoureux de cette blanche créature qui se penche

sur le berceau de son fils; il l'aime, et il ne réussit qu'à s'en faire haïr, en froissant en elle toutes ses délicatesses qui lui défendent d'épouser le mari, le bourreau de Lydie. Mais sœur Colette n'appartient pas si bien au ciel qu'elle ne se laisse tenter par l'amitié sainte, par l'amour fervent de Marc, un jeune homme dont le cœur saigne d'une passion récente et qui ne demande qu'à être consolé. Au dénouement, Borel est tué sur la frontière, en faisant la contrebande, et Colette épouse Marc.

Le livre est plein de situations douces et fortes, de détails pénétrants. Certaines figures secondaires sont admirablement réussies: la mère Faïlle, la tireuse de cartes, la paysanne sournoise et rusée; Frosine, sa fille, la folle par amour, pauvre innocente qui se croit aimée de tout le pays; Antoine, le bavard incorrigible, qui ferait perdre ses maîtres, quitte à les pleurer ensuite; puis l'oncle de Marc, le seul être raisonnable du livre, et le père de Colette, un pauvre caractère et un bon homme: tous ces personnages s'agitent dans un cadre simple; l'intérêt naît de la vérité et de la profondeur des sentiments. En un mot, c'est là une œuvre émue, plaidant pour le vrai et le juste, une étude attendrie du cœur humain, un drame et une idylle dont les pages font pleurer et sourire à la fois.

(1) Hachette. in-18.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR
Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris:

Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fers. En souscrivant, dès à présent, un abonnement de trois mois, à dater du 1^{er} juillet prochain, on recevra le journal gratuitement jusqu'à cette époque, et tout ce qui a paru du roman en cours de publication: *Les Souvenirs d'une Favorite*, par Alexandre Dumas.

Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris à l'ordre de l'Administrateur de l'Avenir national, 9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

Le sieur Rivière a l'honneur d'informer le public, qu'il vient de mettre en loterie les objets qu'il avait exposés, et qui ont eu le 1^{er} prix (médaille d'argent). Les personnes à qui on n'aurait pas soumis la liste, et qui désireraient des billets, sont informées que le dépositaire est le sieur DELSAUD (Etienne), attaché au service des bureaux de la Mairie.

A LOUER
La MAISON de M. de Montmaur.

Les Eaux de Seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraîchissante qu'hygiénique. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. Duc pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareil ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. Duc réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ses syphons n'est que de 30 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

4 septembre 1865

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse
3 pour 100.....	69 27	» 07	» »
4 1/2 pour 100.....	99 00	» »	» »

5 septembre

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse
3 p. o/o, emprunt de 1864.	69 45	» »	» 42
4 1/2 pour 100.....	98 25	» »	» 75

6 septembre

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse
3 pour 100.....	69 42	» »	» 03
4 1/2 pour 100.....	99 00	» »	» 75

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOUT.

Etude de M^e BRUNY, avoué à Gourdon.

Vente sur licitation

Le 25 septembre 1865, en l'étude de M^e Orliac, notaire, à Gramat, il sera procédé à la requête de Mathurin Gambert, à la vente sur licitation des biens immeubles ci-dessous désignés:

1. Une maison à Jean Danty, commune de Miers, n^o 126, section C.;
 2. Une terre labourable, au Camp de Catelot, 116, C.;
 3. Une vigne, au même lieu, 115, C.;
 4. Une terre, à Ségalat des Teyries, 61 et 62, C.;
- L'adjudication aura lieu en quatre lots.

Etude de M^e LAGRANVILLE, avoué à Gourdon.

Extrait d'un jugement en séparation de biens.

Par jugement du 21 août, rendu par le tribunal de Gourdon, dame Elisabeth Vigié a été déclarée séparée de biens d'avec Pierre Linol, son mari. (Extrait du *Gourdonnais* n^o 964.)

En vente chez tous les libraires de Cahors:

Coup-d'œil général sur l'Histoire du Quercy et les Evêques de Cahors;

1 volume in 8^o, par l'abbé Adolphe Guilhou. — Prix: 1 fr. 50 centimes.

Dans une série de tableaux historiques, qui peignent et caractérisent chaque siècle, — sous une forme rapide, intéressante et lumineuse, cet ouvrage raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de la Province du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Ce livre est dédié à Monseigneur Peschoud, Evêque de Cahors, et revêtu de l'approbation de Sa Grandeur.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS
ET SUR MESURE
MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, s'administre extérieurement, il fait circuler le sang, donne la force et la souplesse aux membres faibles, engourdis ou raides, il n'est point un simple palliatif, mais un remède qui guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques les Névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

Voir M. Sabatié pendant son court séjour à Cahors, rue de la Préfecture, maison Larrive, négociant, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie.

Institution MUSSET

(26^e année.) Toulouse, rue Deville, 7 et 9. (26^e année.)

Dirigée par M. Charles MUSSET,

Docteur ès Sciences.

Préparation spéciale aux Baccalauréats et aux Ecoles du Gouvernement.

Le 1^{er} septembre, ouverture des Cours pour la session de fin octobre.

Résultats obtenus du mois d'août 1864 au mois d'août 1865:

Baccalauréats.	41	candidats reçus.
Ecole de Saint-Cyr.	1	candidat reçu.
	2	admissibles cette année.
Ecole centrale.	1	candidat reçu.
Télégraphes.	1	
Total.	46	

AVIS IMPORTANT. A partir du 15 octobre, tous les Cours seront faits sur le plan des nouveaux programmes des Baccalauréats.

Depuis sa fondation, cette Institution compte 1,213 admissions aux Baccalauréats et aux Ecoles du Gouvernement,

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

ayant onze pièces de plain-pied au 1^{er} étage, situé rue du Portail-au-Vent.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

LE PETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE

DE
PETROLE

CAUSE DE DÉPART

A vendre une jolie petite VOITURE américaine à six places, légère, élégante, très-solide et presque neuve; s'adresser au trésorier de la gendarmerie, à Cahors.



POUDRES

ET

PASTILLES

AMÉRICAINES

du docteur

PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Eriger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. Fougère; Londres, ph. Wilcox et Co; Oxford Street, 336, Paris, ph. rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOUT.

A LOUER

UN GRAND ET JOLI MAGASIN

situé rue du Lycée, maison Audoury.

Ce Magasin est susceptible d'être divisé en deux. S'adresser, pour les renseignements, à M. ALIX, négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison Granou, à Cahors.

15 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ

CHOCOLAT-LOUIT

ÉTABLISSEMENT MODÈLE FONDÉ EN 1825

LOUIT FRÈRES & C^o

BORDEAUX

Le Chocolat-Louit a acquis auprès des Consommateurs, en France et à l'étranger, une réputation d'excellence que lui ont seuls valu la perfection et le mérite réel de sa fabrication.

15 médailles de premier ordre, obtenues dans les Expositions européennes, ont consacré le suffrage du public.

La Maison Louit frères & C^o, établie à Bordeaux depuis bientôt quarante ans, possède, par sa position particulière et ses avantages spéciaux, les éléments qui placent son établissement à la tête de l'industrie chocolatière.

Admirablement posée dans le premier port de France pour l'arrivage des matières premières, la Maison Louit s'assure continuellement les cacao et sucres de qualité supérieure.

Bien moins privilégiés, les fabricants des autres contrées de la France sont obligés, par l'entremise d'agents le plus souvent inexperts sur les propriétés du cacao, de venir s'approvisionner à Bordeaux, entrepôt unique de bons sucres.

De là, grands frais, difficulté réelle d'obtenir les meilleurs choix, et impossibilité de faire de bons chocolats à prix réduits.

Ainsi favorisée pour ses approvisionnements, la Maison Louit réunit à ces avantages la supériorité de sa fabrication. Placée aux portes de l'Espagne, terre classique des chocolats, elle a su conserver les saines traditions espagnoles et les concilier avec les progrès et les perfectionnements modernes.

Le Jury de l'Exposition nationale de Bordeaux en 1854, en constatant, dans son rapport, le choix des matières premières, le soin et la parfaite préparation du Chocolat-Louit, et ses prix relativement très-réduits, a décerné à MM. Louit frères & C^o une médaille d'argent grand module donnée par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Plus tard, en 1859, le brevet de Fournisseurs de S. M. l'Empereur a été décerné à la Maison Louit.

Fort de sa réputation, autorisée par sa longue expérience, et se portant garante de la qualité hors ligne de ses chocolats, la Maison Louit croit pouvoir appeler l'attention des vrais amateurs sur les faits qu'elle signale, et réclame leur confiance.

Dépôt dans les principales Maisons de France et de l'Étranger.